

## Compte-rendu du Conseil d'Administration Du lundi 28 janvier 2013

## **Etaient présents :**

Madame Allemon, Madame Anquetil, Madame Arnoux, Monsieur Balageas, Madame Bargeot-Guichard, Monsieur Bothorel, Madame Costanzo, Madame Gaux, Madame Hérout-Malcuit, Madame Huerre, Madame Mannes, Madame Marsaux, Madame Moy, Monsieur Nitot, Madame Taravella

Madame Schmit, Madame de Serra Sarfati, Madame Tardi, Madame Duhamel, Madame Jeannet.

## **Etaient absents excusés:**

Monsieur Allemon, Madame Karpiel, Monsieur Martinou, Madame d'Oria.

Monsieur Boschet, Monsieur Clérouin.

Madame Gaux déclare la séance ouverte.

Madame Taravella, vice-présidente du primaire, prend la parole sur les questions relatives au Primaire. Madame Sarfati lui répond. Pour la rentrée 2013-3014 la semaine restera à 4 jours. Il n'y aura pas de changement.

Pour la rentrée 2014-2015, les contours sont encore flous car il y a une remise en cause des 108 heures annuelles qui sont consacrées à la concertation-préparation, à l'aide personnalisée ainsi qu'aux bilans.

L'aide personnalisée sera transformée en une heure d'ACP (aide complémentaire pédagogique).

En ce qui concerne la municipalité de Nogent, elle reste également sur 4 jours pour les écoles publiques pour la rentrée 2013-2014, la mise en œuvre de la réforme étant reportée à la rentrée 2014-2015.

Pour l'instant, il n'y a pas de concertation avec la mairie. Les membres du comité alertent cependant l'établissement sur la fermeture des centres de loisirs le mercredi matin qui en découlera et sur les difficultés que risquent de rencontrer les parents d'AdM pour faire garder leurs enfants si l'établissement n'applique pas les mêmes rythmes scolaires que les écoles publiques. Madame Gaux insiste en outre sur le fait que les activités para-scolaires proposées par la mairie (conservatoire, associations sportives, etc.) s'aligneront vraisemblablement sur les rythmes scolaires des établissements publics de la commune et n'offriront donc plus d'activité le mercredi matin.

<u>2-</u> En ce qui concerne l'inquiétude des parents quant à l'organisation des récréations par temps de grand froid, Madame Sarfati précise que l'occupation de la salle polyvalente par les classes de primaire est prioritaire sur l'AS lors de ces vagues de grand froid. Toutes les classes sont concernées, seules les maternelles restent dans leurs classes respectives. La surveillance est assurée par les surveillants.

Monsieur Bothorel invite Madame Sarfati à communiquer sur ce sujet dans Albertinages afin de rassurer les parents.

Le choix d'une vidéo ayant alerté les parents, Madame Sarfati précise que dorénavant le choix sera plus adapté aux différents niveaux.

Il a été constaté que le contrôle à la sortie de l'étude de 18h était un peu faible, Madame Sarfati demande à en être avertie lorsque cela se produit. Elle rappelle que les parents doivent chercher leurs enfants auprès de l'enseignant et ne doivent en aucun cas être laissés sans vérification de l'identité de celui qui vient chercher l'enfant (dans le cas où ce n'est pas le parent habituel).

Elle rappelle également qu'à partir de 18h15 les enfants, dont les parents sont retardataires, sont confiés à Madame Vial.

Petit détail pratique, un membre du comité indique qu'il manque du savon, Madame Sarfati en prend bonne note.

- <u>3-</u> Il avait été constaté une certaine perméabilité au niveau de la sortie des collégiens par le nouvel accueil. Madame Schmit s'en était aperçue et dorénavant il y a une caméra qui permet à Madame Vial ou à Madame Rota de bloquer la porte vers la rue au cas ou des élèves seraient tentés de sortir par cette sortie.
- Il a également été rapporté au comité une gêne des parents lors des rencontres individuelles avec les professeurs. Quelquefois, par manque de salles suffisantes, les professeurs reçoivent les parents au rez-de-chaussée près de l'accueil.

Madame Schmit répond que les parents doivent demander à être reçus dans une salle fermée, le professeur accédera à leur requête.

<u>4-</u> Cette année les plannings des rencontres parents-professeurs ont été mis sur Scolinfo; ce logiciel étant récent il y a eu quelques mises au point nécessaires. Ces plannings concernaient les 6èmes. Madame Duhamel a dû communiquer auprès des familles afin de faire face à quelques interrogations; en effet, lorsque le choix des familles était fait, il fallait valider l'inscription, or, cette validation n'était pas visible et les parents s'inquiétaient de la prise en compte ou non de leurs demandes de rendez-vous.

Madame Duhamel précise qu'elle a pris contact avec toutes les familles dont aucune prise de rendez-vous n'avait été validée afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'oubli. On peut rappeler qu'il n'est pas obligatoire de prendre rendez vous auprès des professeurs, et que

chaque année, quelques parents n'estiment pas nécessaire de rencontrer les professeurs de leurs enfants.

<u>5-</u> Le point suivant porte sur les temps scolaires laissés vacants pour, soit l'absence de professeurs liée à leurs obligations d'accompagnement d'autres niveaux, soit l'absence d'autres professeurs liée au passage d'oraux blancs ou non des lycéens.

Madame Marsaux, en tant que vice-présidente du collège, s'adresse à Madame Duhamel. En 6ème, il a été proposé aux élèves un atelier/spectacle interactif sur le chant. Cet atelier, mais il semble que cela n'ait pas été bien compris par les familles, était facultatif et non obligatoire; son coût étant de 5 euros, les parents s'en étaient émus, sachant qu'il avait pris lieu et place de l'horaire d'un professeur absent (ce dernier accompagnant les 4èmes) Dorénavant Madame Duhamel précise qu'elle communiquera par le cahier de correspondance afin d'informer les parents.

En ce qui concerne les lycéens, Madame Tardi souligne que les oraux d'anthropologie qu'ont passés les secondes avaient lieu pendant l'horaire dédié à cette matière dans la mesure du possible et sur le mercredi après midi.

Pour les oraux blancs, il s'agit d'un entrainement que souhaite la direction, en vue des épreuves du Bac. Pour ne pas supprimer de cours, ils ont lieu en dehors des horaires scolaires et les enseignants sont rémunérés par l'école (ils viennent de l'extérieur et de l'établissement). C'est un plus.

Ces oraux ayant un coût, l'APEL soumet l'idée que cette facturation soit comprise dans les frais de scolarité.

D'autre part, une nouvelle épreuve obligatoire a vu le jour cette année : la compréhension orale. Cette épreuve porte sur les deux langues étrangères. C'est une **épreuve obligatoire.** A ce titre elle doit être organisée sur le temps scolaire. Il n'y a pas de rémunération supplémentaire (ni pour l'école, ni pour le service des examens).

Cette épreuve a été passée volontairement pendant la semaine d'absence des 4èmes et des 3èmes afin que l'absence des professeurs surveillant l'épreuve soit moins importante pour les élèves des autres niveaux.

En ce qui concerne le stage sportif et civique (validation du PSC1) intervenant en 4<sup>ème</sup>, Mme Schmit rappelle que son montant, de **540 euros**, est optimisé au maximum. La 1<sup>ère</sup> année, il était inférieur (**390 euros**) car le trajet s'était effectué en car, beaucoup moins onéreux que le train, mais à la demande des familles, celui-ci s'effectue maintenant en train.

Ce projet est porté par toute l'équipe d'EPS, sans rémunération supplémentaire pour ces derniers (si il fallait prendre des accompagnateurs extérieurs, ceux-ci seraient rémunérés en plus) Cette année les jeunes ont bénéficié d'une demi journée supplémentaire de ski.

Ils sont partis la même semaine que les 3èmes (stage en entreprise) pour qu'il y ait le moins de manque possible chez les professeurs.

Mme Gaux demande si le brevet de secourisme (PSC1) est obligatoire. Mme Schmit lui répond que, depuis 2005, il est théoriquement nécessaire pour l'obtention du brevet des collèges. Néanmoins, dans la pratique, beaucoup d'établissements ne disposent pas des moyens nécessaires pour l'organiser.

Madame Gaux demande alors si ce PSC1 pourrait être organisé en région parisienne pour réduire le coût du voyage ou pour permettre de libérer davantage de temps de ski? Mme Schmit lui répond qu'elle souhaite le maintenir dans le cadre du stage à la montagne.

<u>6-</u> Certains membres s'émeuvent du fait que la revue d'AdM ait été distribuée à tous les élèves de l'école, y compris aux différents membres des fratries. Madame Schmit précise que cette parution est un souvenir pour chaque élève et que d'autre part, d'un point de vue financier, elle est entièrement payée par les annonceurs.

En ce qui concerne le bal des Terminales, Madame Schmit informe Monsieur Balageas et Madame Marsaux (en charge de son organisation) que des élèves se sont déjà manifestés et semblent très motivés.

D'autre part, Madame Schmit a eu une demande de photographe officiel lors des cérémonies religieuses. L'APEL ne tient pas particulièrement à ce qu'un photographe soit présent lors de ces cérémonies, compte tenu du coût souvent élevé des ventes de photographies par des professionnels. L'APEL préfère en revanche que chaque famille puisse continuer à prendre ses propres photographies dans le respect du recueillement que requiert, bien évidemment, toute cérémonie religieuse.

Madame Allemon ayant entendu parler de la possibilité de se préparer aux concours post bac (type concours d'entrée à Sciences Politiques) , Madame Schmit lui apporte les précisions suivantes :

Le Rectorat alloue à l'école des heures (entièrement gratuites puisque payées par le Rectorat). Ces heures sont sous forme d'ateliers ou de cours dispensés par des professeurs de l'établissement. Ceux-ci doivent chaque année monter leur projet et le présenter à Madame Schmit. Ce projet est proposé à la fin de chaque année scolaire pour l'année suivante. S'il est accepté par le Rectorat, celui-ci alloue des heures à l'établissement en ce sens.

Au lycée, cette année les propositions étaient les suivantes :

- Pour les 1ères : Préparation au concours général (Epreuve de lettres), Concours IEP, Epreuve théorique de musique au Baccalauréat.
- Pour les terminales : TOEIC, Concours IEP, Epreuve théorique de musique au baccalauréat.

Au collège, ce sont des heures d'accompagnement éducatif sous forme d'ateliers gratuits pour tous. Cette année, les collégiens ont eu le choix entre :

Atelier créatif, Chorale du collège, Atelier théâtre, Atelier de photo numérique, Atelier cinéma, Atelier Histoire des arts, Atelier poésie, Atelier échecs, Atelier Technotilus, Atelier step, Atelier théâtre en anglais, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain Conseil d'administration aura pour objet AdM en fête et à cette occasion, des professeurs seront invités à y participer. Il aura lieu le lundi 25 mars 2013 à 19h30.

La secrétaire Madame Nathalie Huerre Pour Madame la Présidente, Madame Anne-Gaël GAUX